



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le trente septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Normand, Maire.

Conseillers présents Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST.

Pouvoirs Philippe NOURISSAT à Morgane LE ROL

Conseillers non représentés Noémie GUFFLET

75- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Michel de Carnac - Année 2026-2027

Madame de SALINS expose :

La loi dite « Molac », du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, impose que la commune de La Trinité-sur-Mer participe aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Michel de Carnac, pour les élèves trinitains qui y sont scolarisés au titre de filière bilingue Français-Breton.

Le montant de cette contribution est déterminé en référence au coût moyen en année civile d'un élève scolarisé à l'école publique de La Trinité-sur-Mer ou de Carnac si ce coût est moins élevé, avec comme coût de référence celui de l'année antérieure à la période considérée.

Pour l'année scolaire 2026-2027, les effectifs des élèves trinitains scolarisés à l'école Saint Michel de Carnac pris en compte sont :

- Classe maternelle : 00 enfants
- Classe primaire : 03 enfants

En 2025, le coût moyen par élève à La Trinité-sur-Mer est de 2 945,12 € pour un élève en école maternelle et 687,97 € pour un élève en école primaire. Sur ce même exercice, il est de 2172,85 € pour un élève en école maternelle et 797,82 € pour un élève en école élémentaire à Carnac.

Vu le code de l'éducation en son article L442-5-1 ;

Vu la demande de participation aux frais de fonctionnement présentée par l'école Saint-Michel de Carnac pour les années scolaires 2026-2027 au titre de 03 élèves scolarisés en classe bilingue,

Vu la délibération prise lors du conseil municipal du 06 octobre 2026 n° 2026-073 fixant le coût de l'élève de l'école publique pour l'année 2025 à 2945,12 € par élève trinitain de classe maternelle et à 687,97 € par élève trinitain de classe élémentaire ;

Vu la délibération n°2026-070 du Conseil municipal de la ville de Carnac du 30 avril 2026 fixant le coût de l'élève des écoles publiques de Carnac pour l'année 2025 à 2172,85 € par élève de classe maternelle et à 797,82 € par élève de classe élémentaire,

Considérant que le montant dû ne peut excéder le montant du forfait communal versé par la commune d'implantation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement d'une participation de la commune à l'école Saint-Michel de Carnac à hauteur

de [687,97 € x 03] = 2 063,91 € pour l'année 2026/2027.

PREVOIT la dépense d'un montant de 2063,91 € au budget principal sur l'exercice 2026 au compte 6558

Scrutin :

Pour : Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Marie-Christine
17 voix KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François
JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER,
Guillaume ARTHUS, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE,
Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST.

Contre : /
0 voix

Abstention : /
0 voix

LA DELIBERATION EST

☒ ADOPTEE

☐ REJETEE

☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 06/10/2026

Le secrétaire de séance,
François JEANMAIRE

Le Maire,
Yves NORMAND